



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025 A 20H00

Le 4 février 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Karla AREL (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Philippe ROGER), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 27
représentés : 12
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Naïma FERROUDJI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Délibération n° 25-8

DGST : Corinne MICHEL

Service : Direction des Services Techniques

Affaire suivie par Nathalie Manten

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE
AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025**

REFECTION TOTALE DE LA TOITURE DU COMMISSARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L.1521-1 et suivants Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1524-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) entre Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etat,

VU le courrier de la Préfecture de l'Essonne en date du 10 décembre 2024 lançant la campagne d'appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement local (notée ci-après DSIL) 2025,

CONSIDERANT le bâtiment du commissariat sis, 254 route de Corbeil à Sainte-Geneviève-des-Bois, propriété de la commune et mis à disposition de la Police Nationale,

CONSIDERANT l'obligation pour la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, en qualité de propriétaire, de supporter les investissements dudit bâtiment,

CONSIDERANT les faiblesses énergétiques et les signes de vétusté avancés impactant les locaux et les agents du Commissariat sis, 254, route de Corbeil à Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT la nécessité de réfection totale de la toiture du commissariat pour d'une part, améliorer l'isolation thermique du bâtiment et, d'autre part, supprimer les fuites,

CONSIDERANT le projet d'avenant au CRTE incluant la réfection totale de la toiture du commissariat,

CONSIDERANT le traitement prioritaire par la DSIL des actions inscrites au CRTE,

CONSIDERANT que pour bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL, les communes pourront présenter un projet qui relève de la mise en œuvre d'une des priorités thématiques décrites ci-après :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

CONSIDERANT que ce projet est éligible à la DSIL au titre de la thématique « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables »,

CONSIDERANT le projet de réfection totale de la toiture dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 200.000 €TTC, soit 166.667 €HT et dont le plan de financement serait le suivant :

- DSIL : 83.333 € (50% du montant total HT)
- Reste à charge de la commune : 116.667 €TTC

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 27 janvier 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la commune à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, à solliciter et percevoir les financements, pour la réfection totale de la toiture du commissariat sis, 254 route de Corbeil à Sainte-Geneviève-des-Bois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention au titre de la DSIL 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

DIT QUE les crédits et recettes correspondants seront inscrits au budget de la commune.

VOTE

Pour : 39
Contre
Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

